



Généalogiquement vôtre n° 1

mars 2024

PLUS BELLE LA VIE... GÉNÉALOGIQUE ?

L'hebdomadaire *L'Avenir de l'Artois* titrait le 21 février, dans la rubrique « Travaux », sur les « Archives départementales du Pas-de-Calais » se projetant « vers le futur ». Lecteurs du Nord, du Sud, de l'Ouest ou de l'Est, lecteurs ultramarins aussi, vous qui découvrez ce premier numéro de notre lettre mensuelle, vous me direz qu'il vaut mieux assurément se projeter vers le futur que vers le passé ! Dépositaire de la mémoire du territoire, un tel ensemble immobilier peut être à la fois dédié au temps passé et se tourner vers l'avenir... par ses équipements tout neufs.

Comme tant d'autres avant elles, les « AD 62 » s'offrent donc une cure de jouvence avec un 3e site. À côté d'Arras (« chef-lieu du Pas-de-Calais » dit la chanson) « la grande tour de 15 étages située rue du 19 mars 1962 avait fait son temps » poursuit le journaliste artésien.

Aux portes de Paris, 175 km plus loin et 7 étages plus haut, la Tour Essor abrite le siège de notre fédération. Elle aussi aurait bien besoin d'une cure de jouvence... et c'est prévu. Je parle de la Tour ! La fédération ? C'est une autre question.

Née un 14 mai (le jour de la mort d'Henri IV), notre bonne vieille FFG n'a pas encore rencontré son Ravailac ! Je suis de ceux qui s'en réjouissent. Et, fondée en l'an 1968, loin des plages, l'association nationale affiche toujours des objectifs que certains jugeront pavés de bonnes intentions.

Après la démission de Valérie Gautier et des collègues qui siégeaient au Bureau fédéral, une nouvelle équipe s'est formée autour de **Francis Chassagnac**, homme du Sud-ouest et d'expérience, assureur de profession et chasseur d'ancêtres de passion. Un « non fédéré » devenu un jour « fédéré ». Un bénévole qui n'a pas ménagé son temps ces dernières années pour mettre en place un contrat de groupe dans le domaine qui était le sien. Un fédérateur d'énergies.

La vie généalogique (NDLR : c'est le titre de notre revue périodique annuelle) sera-t-elle plus belle demain ? D'hier à aujourd'hui, ce sont les généalogistes qui font la généalogie. La fédération entend animer, représenter, promouvoir, récompenser... Mais, pour continuer à agir ainsi avant et après notre assemblée

générale prévue le 1er juin, elle a avant tout besoin de vous, de votre soutien renouvelé, de vos envies de partager. Car notre fédération n'est pas celle d'une (seule) femme, d'un (seul) homme ou d'un (seul) groupe... elle est définitivement vôtre !

Généalogiquement,

Christophe DRUGY, secrétaire général

UN NOUVEAU BUREAU À LA FFG

Le 1er février 2024, lors d'une réunion en visio-conférence, **Valérie GAUTIER** a annoncé la démission de l'ensemble du Bureau de la FFG.

Le 3 février 2024, le Conseil d'Administration de la FFG a élu son nouveau Bureau :

- président : **Francis CHASSAGNAC**, administrateur Aquitaine,
- vice-président : **Olivier GUIONNEAU**, administrateur Pays de Loire,
- vice-présidente : **Annick MANN**, administratrice Lorraine,
- trésorier : **François BARON**, administrateur Collège B,
- trésorier adjoint : **Michel COUPET**, administrateur Rhône-Alpes,
- secrétaire général : **Christophe DRUGY**, administrateur Nord-Pas-de-Calais,
- secrétaire adjoint : **Jean-Claude LE BLOAS**, administrateur Bretagne Historique.

Quatre chargés de mission auprès de président ont été désignés :

- questions juridiques : **Jean François PELLAN**,
- finances : **Patricia PILLORGER** et **Jean-Louis CHARTON**,
- évènementiel et questions militaires (bases de données) : **Mireille PAILLEUX**.



APPEL À COTISATION

La première tâche de la nouvelle équipe est de renflouer le vaisseau FFG.

Nous invitons, donc, toutes les associations fédérées à régler leur cotisation fédérale et cela avant fin mars 2024.

Rappelons que le montant de la cotisation est obtenu en multipliant 1,60 € par le nombre d'adhérents de l'association au 31 décembre 2023, sauf pour les associations de moins de trente adhérents où elles doivent s'acquitter d'une adhésion forfaitaire de 32 €.

Lors d'un paiement, nous vous invitons à préférer le virement au chèque, tant pour des raisons de sécurité (perte, vol, falsification) que de rapidité.

Nous vous rappelons, ci-après, le RIB de la FFG :

IBAN : FR76 3004 7141 1400 0377 8770 172

BIC : CMCIFRPP.

Merci d'indiquer : Cotisation 2024 + nom de votre association.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

L'assemblée générale ordinaire 2024 de la Fédération Française de Généalogie (exercice 2023) se tiendra le samedi 1er juin 2024 à 10 h 30 (accueil et émargement à partir de 9 h 30) au **CISP** (6 avenue Maurice Ravel 75012 Paris). Elle sera suivie d'un déjeuner pris sur place. Les détails vous seront adressés, ultérieurement, via la convocation.

L'EXPÉRIENCE DES UNS PEUT SERVIR AUX AUTRES

L'agrément de jeunesse et d'éducation populaire

Vous êtes une association et vous proposez aux jeunes des séances de généalogie via les établissements scolaires et/ou la mairie, le département.

À ce titre, vous pouvez bénéficier d'une reconnaissance et d'une subvention de votre département.

En 2019, l'Association « [les Jeunes et la Généalogie](#) » avait déposé un dossier et obtenu cette reconnaissance et subvention.

Établie pour une période de 5 ans, désormais vous pouvez renouveler votre demande tous les 2 ans. J&G vient de renouveler sa demande.

Les critères d'obtention, ainsi que la procédure sont détaillés sur ce site.

Les demandes d'agrément JEP des associations locales sont à transmettre au SDJES (Service Départemental à la jeunesse, l'Engagement et aux Sports) du département concerné.

Les [Jeunes et la Généalogie](#) ont lancé un sondage destiné aux cercles qui proposent des activités en direction des jeunes publics. Vous pouvez répondre à cette enquête sur [ici](#).

Et si vous voulez en savoir plus, venez retrouver l'association sur son stand au [10e salon de généalogie](#) à la mairie du 15e arrondissement, du 14 au 16 mars !

RUBRIQUE PRATIQUE

Comment les associations fédérées sont-elles assurées ?

3 questions à... Francis Chassagnac

1) Quelles sont les garanties incluses dans le contrat MAIF auquel peut souscrire chaque association fédérée ?

On parle de contrat « tout sauf... ». Il assure un maximum de garanties : par exemple, le mobilier de l'association à hauteur de 7500 euros, votre local permanent, les salles que vous louez pour une AG, une exposition, une conférence... dès lors que l'événement dure moins de 15 jours consécutifs.

2) Qu'en est-il des associations qui ont des antennes ?

Le cercle d'Arcachon a 11 antennes. Elles sont toutes garanties dans les conditions et limites décrites pour l'association « principale ». L'antenne a une armoire ? Elle est garantie « plein pot ». Par exemple, contre le vol, le remboursement est plafonné à 1600 euros.

3) Et les adhérents ?

Vous devez déterminer combien vous avez d'adhérents actifs c'est-à-dire de bénévoles qui tiennent des permanences, effectuent des dépouillements sur place (Archives, mairies), tiennent un stand dans les forums ou salons... Ils sont assurés pour leur trajet domicile-association ou domicile-lieu de l'événement. Attention ! En dehors des membres du Bureau ou du CA, les bénévoles concernés doivent avoir un « ordre de mission ». Pour mémoire, pour un contrat de base, vous êtes assurés pour 99 membres actifs, le montant de votre cotisation MAIF, se montant, à ce jour, à 34 euros.

MÉDAILLE FÉDÉRALE

Samedi 17 février, l'association généalogique de la Loire tenait son assemblée générale à La Talaudière (42) ; plus de 120 personnes y participaient

À cette occasion, sa présidente et ses administrateurs ont souhaité honorer un des leurs. Aussi, Michel COUPET, administrateur fédéral représentant l'union Rhône-Alpes, avait été mandaté pour obtenir, en toute discrétion, la médaille de la Fédération française de généalogie, pour récompenser **Henry JUILLARD**.

Henry, a présidé l'association pendant 19 ans. Il a été, également, vice-président de notre union, pendant cette même période. Il n'a jamais compté son temps ni son énergie pour le bien commun.

C'est avec beaucoup d'émotion que nous lui avons remis cette médaille bien méritée, en présence de son épouse et de son fils.

FÊTES DE FAMILLE DANS LA FOLIE DES COUSINADES

Une journaliste, travaillant pour le groupe TF1, réalise un reportage de 90 minutes intitulé "Fêtes de famille : dans la folie des cousinades ».

Dans cette perspective, elle est à la recherche d'une ou plusieurs cousinades qui se dérouleraient dans les mois à venir.

Une association fédérée aurait-elle entendu parler d'un projet de cousinade qui pourrait être intéressant à mettre sous les feux de la camera ?

Dans l'affirmative, contactez la FFG (ffg93@orange.fr) qui vous mettra en rapport avec cette personne.

ARCHIVES NATIONALES

Expositions à l'hôtel de Soubise

2e volet du cycle Les Remarquables. [Présentation du discours de Simone Veil sur la loi relative à l'IVG – 1974](#)

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes 2024, les Archives nationales inaugurent le 2e volet de leur cycle Les Remarquables. Elles présentent le célèbre discours de Simone Veil défendant à la tribune de l'Assemblée nationale, en 1974, le projet de loi sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

Coincidence : le 28 février 2024, le Sénat a adopté en première lecture, sans modification, le projet de loi par 267 voix pour, 50 voix contre et 22 abstentions. Le 4 mars 2024, le Parlement est convoqué en Congrès pour inscrire définitivement l'IVG dans la Constitution.

Du 8 mars au 2 septembre 2024

Chambre du prince

Exposition gratuite

Sacrilège ! L'État, les religions et le sacré

Du 20 mars au 1er juillet 2024

1er étage, Salle des gardes

Exposition gratuite

ARCHIVES DIPLOMATIQUES

Elles ont mis en place à l'automne 2023 une [démarche simplifiée](#) pour les demandes d'actes d'état-civil de plus de 100 ans

Elles ont ouvert leur [portail d'archives numérisées et inventaires en ligne](#) en septembre 2023. Un certain nombre de registres d'état-civil des Français à l'étranger ont été numérisés et sont en ligne

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES CÔTES-D'ARMOR

Reportage aux AD22

Le 9 février 2024, [RCF](#) a réalisé un reportage aux Archives départementales des Côtes-d'Armor.

Il est articulé en deux volets.

[Dans la première partie](#), direction les magasins où sont conservés les documents qui servent à comprendre l'histoire du département.

[Dans la deuxième partie](#), on s'intéresse à la restauration, à la valorisation, et on y parle un peu de généalogie avec le Centre Généalogique des Côtes-d'Armor.

UN PEU DE LECTURE

"Mon oncle d'Australie" de François Garde

« Que serait une famille sans secret de famille ? » : voici la question qui hante ce livre. Dans la famille Garde se murmure à voix très basse l'histoire de l'oncle Marcel, exilé à vingt ans par son père en Australie en 1900. Désireux de rendre justice à cet inconnu, l'auteur commence par inventer le roman d'aventures du banni : son arrivée à Sydney, sa résolution de devenir un autre dans cette Terre promise.



Mais en enquêtant sur cette vie effacée, l'auteur s'avise que le récit familial n'est pas fiable. Si Marcel n'a pas disparu en Australie, il faut remonter de branche en branche dans un arbre généalogique troué de silences et de morts pour retrouver la trace de ce jeune homme au destin tragique.

Comment approche-t-on au plus près la vérité d'un être ? Par les lacunes de la mémoire transmise, par les archives, par la fiction ? Les légendes, les omissions ou les dissimulations vieilles de plus d'un siècle se transmettent de génération en génération, en sorte que les fantômes déterminent parfois le destin de leurs descendants...

AGENDA

- 2/3 Geniwal : [Généatica 2024](#) à Wavre (Belgique)
- 2/3 CG Aisne : [exposition mariages](#) à Chierry (02)
- 3/3 Gien Généalogie : [exposition généalogique](#) à Arrabloy (45)
- 5/3 CG22 : [portes ouvertes](#) à Saint-Quay-Portrieux (22)
- 12/3 CG22 : [conférence](#) - Yannick Botrel : La Bretagne à l'heure allemande aux AD22 de Saint-Brieuc (22)
- 14/3 Archives & Culture : [Salon de la mairie du XVe](#) à Paris (15e)
- 16/3 CG22 : [portes ouvertes](#) à Plénée-Jugon (22)

- 16/3 Généalogie entre Lawe et Scarpe : [1er forum de généalogie](#) à la Thieuloye (62)
- 18/3 CG Poitevin : [atelier d'initiation](#) à Poitiers (86)
- 22/3 GAMT : [portes ouvertes](#) à Aix-en-Provence (13)
- 23/3 CGHNM : [conférence : rédiger et publier l'histoire de sa famille...](#) à Nevers (58)
- 24/3 Cercle lozérien : [rencontre de généalogie](#) à Alès (30)
- 30/3 CG22 : portes ouvertes à Callac (22)
- 6/4 CG du Languedoc : [rencontres généalogiques](#) à Mauguio (34)
- 9/4 CG22 : [conférence](#) - Jean-Paul Rolland : le patrimoine breton aux AD22 de Saint-Brieuc (22)
- 13/4 FFG : CA FFG à Pantin (93)
- 13/4 Histoires de famille - Genealo : [journée découverte de la généalogie](#) à Maresches (59)

RUBRIQUE QUESTIONS / RÉPONSES

Vous avez un problème, d'ordre général, ou d'intérêt purement généalogique....

Cette rubrique vous est ouverte pour exposer votre demande et bénéficier du retour d'expérience de notre communauté.

Nous accueillerons volontiers vos questions à l'adresse : ffg93@orange.fr

APPEL À CONTRIBUTION

Pour paraphraser une célèbre publicité des années 70', vos travaux et votre actualité nous intéressent !

Quelle association est aujourd'hui en mesure de communiquer auprès de l'ensemble de notre communauté de passionnés sur ses travaux, publications, nouveautés de ses Archives municipales ou départementales etc.? Or ce qui se passe dans votre territoire intéresse chacun de nous, et ce partage ne peut qu'être enrichissant.

Généalogiquement vôtre se propose d'être votre relai privilégié de diffusion et de partage de cette multitude d'événements et initiatives qui forment votre quotidien. Votre association souhaite mettre un coup de projecteur sur tel ou tel sujet ? Alors à vos plumes ! Cette rubrique est la vôtre et nous attendons vos suggestions à l'adresse : ffg93@orange.fr



Responsable de la publication : Francis CHASSAGNAC

Fédération Française de Généalogie, Histoire des Familles – Héraldique – Sigillographie

Tour ESSOR, 14 rue Scandicci, 93508 Pantin Cedex - Tél. : 01 57 42 90 82

Courriel : ffg93@orange.fr — Site Internet : <https://bit.ly/FFGenealogie>

Association selon la loi de 1901 reconnue d'utilité publique par décret du 21 avril 2017

SIRET 322 548 652 00047

LA MAISON DE LA GÉNÉALOGIE

*Vous recevez cet email en raison de votre inscription à la liste de diffusion de
FEDERATION FRANCAISE GENEALOGIE.*

[Je ne souhaite plus recevoir ces emails](#)

Voir le mail dans votre navigateur

Copyright © 2024 FEDERATION FRANCAISE DE GENEALOGIE

14 rue Scandicci, Tour Essor, 93508 PANTIN, France